

La Poste Suisse SA

Internet: www.post.ch

Siège: Berne

Forme juridique: société anonyme

Cotation: non cotée

Participation de la Confédération: 100 %

Conseil d'administration: Urs Schwaller (président), Andreas Schläpfer (vice-président), Adriano P. Vassalli (vice-président), Susanne Blank et Michel Gobet (représentants du personnel), Marco Durrer, Philippe Milliet, Myriam Meyer, Nadja Lang

CEO: Susanne Ruoff

Organe de révision externe: KPMG SA, Muri (Berne)

Appréciation des résultats de 2017 en bref

La Poste a *globalement réalisé* les objectifs assignés par le Conseil fédéral en 2017.

Le service universel (services postaux et de paiement) a été fourni à des prix équitables et avec la qualité requise. Les objectifs concernant les délais d'acheminement du courrier et des colis ont été dépassés, ainsi que les prescriptions relatives à l'accessibilité des offices de poste et à l'accès de la population aux services postaux et de paiement relevant du service universel. La satisfaction des clients se maintient au même niveau. Les parts de marché dans le cœur de métier (lettres, colis, trafic de paiement et trafic voyageurs) ont été préservées.

Les produits d'exploitation ont atteint 7987 millions et sont inférieurs de 201 millions par rapport à 2016. Le bénéfice consolidé du groupe a baissé de 138 millions, pour s'établir à 420 millions. Outre le recul des volumes d'envois d'origine structurelle et le bas niveau des intérêts, la baisse du résultat est imputable aux provisions constituées en vue du remboursement des indemnités perçues de manière illicite par l'unité CarPostal. À l'exception de RéseauPostal et de CarPostal, tous les segments du groupe ont affiché un résultat positif. Comme en 2016, le dividende versé à la Confédération se monte à 200 millions.

Au sein du groupe, la satisfaction du personnel s'établit à 73 points, soit un point de moins. La Poste est un employeur socialement responsable; en proposant différents modèles d'horaire, elle s'engage pour mieux concilier famille et travail, et elle soutient également le développement professionnel. Le nombre de places d'apprentissage reste supérieur à 2000.

En ce qui concerne les coopérations et les participations, la Poste est parvenue à augmenter la rentabilité à l'étranger (marge EBIT) de 5,7 % à 7,1 %.

Le cœur de métier de la Poste est toujours sous pression. La Poste est tenue de proposer à sa clientèle, dans le cadre des prescriptions légales, de nouveaux produits et solutions dans le secteur numérique et dans le domaine associant prestations physiques et numériques. Il est nécessaire de poursuivre le développement du réseau en impliquant les cantons, les communes concernées et la population.

Les irrégularités chez CarPostal Suisse SA doivent être traitées dans leur intégralité et des mesures doivent être prises.

Chiffres-clés	2017	2016
Finances et personnel		
Chiffre d'affaires (mio CHF) ^{1) 2)}	7 987	8 188
Bénéfice du groupe (mio CHF) ²⁾	420	558
Total du bilan (mio CHF)	127 410	126 609 ³⁾
Ratio de fonds propres (%)	5,2	3,9
Effectif (unités de personnel)	42 316	43 485
Taux de couverture technique CP (%)	106,3	102,2

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Satisfaction du personnel (0 - 100)	73	74
Dividende versé à la Conf. (mio CHF)	200	200
Lettres adressées (mio d'envois)	2 002	2 089
Colis en Suisse (mio d'envois)	122	115
Nouveaux capitaux PostFinance (mrd CHF)	-0,6	+4,3

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF) ⁴⁾	244	243
Émoluments (mio CHF)	0	0

¹⁾ Total des produits d'exploitation

²⁾ Les valeurs financières pour l'année 2017 relatives au produit d'exploitation, au résultat d'exploitation et au bénéfice consolidé du groupe comprennent un effet exceptionnel (nouvelle méthode de mesure de l'engagement pour timbres-poste grâce aux nouveaux processus techniques) qui a été normalisé. Les valeurs de l'année précédente n'ont pas été ajustées.

³⁾ En raison de modifications apportées dans la comptabilité, le total du bilan 2016 a été adapté pour permettre une comparaison.

⁴⁾ Indemnités versées par la Confédération à CarPostal (valeur année précédente adaptée) et à l'aide indirecte à la presse (les éditeurs sont les bénéficiaires de cette subvention de 50 millions de francs par an).

A. Réalisation des objectifs en 2017*

1. Priorités stratégiques

En 2017 également, la Poste a fourni les services postaux et de paiement relevant du service universel à des prix équitables et avec la qualité requise.

97,6 % des lettres en courrier A et 99 % des envois en courrier B ont été distribués dans les délais. Quant aux colis, 96 % des colis Priority et 97,5 % des envois Economy ont été acheminés dans les délais. Les valeurs cibles ont été atteintes.

En 2017, 96,1 % de la population a pu accéder à un office de poste ou à une agence postale en 20 minutes, voire 30 minutes s'il s'agissait de service à domicile. L'accessibilité des services de paiement a été de 98,2 %.

L'indice de satisfaction global des clients de la Poste se situe à 83 points (sur un total de 100), soit au même niveau qu'en 2016. La satisfaction de la clientèle commerciale de PostMail, PostLogistics et PostFinance est légèrement moins bonne qu'en 2016. Les clients privés et commerciaux restent très satisfaits de RéseauPostal.

En comparaison internationale, les prix pratiqués par la Poste pour les lettres et les colis sont plutôt avantageux. Pour les lettres, la Poste a gagné trois rangs par rapport à l'année précédente en raison des fluctuations des taux de change et de hausses des prix dans plusieurs pays pris en considération. Pour les colis, elle a gagné deux rangs par rapport à 2016. Une fois le pouvoir d'achat corrigé, elle occupe la première place dans la catégorie des lettres et la troisième dans celle des colis.

Par rapport à l'année précédente, l'efficacité mesurée par le ratio coûts/revenu s'est légèrement détériorée, notamment en raison des provisions constituées dans l'unité CarPostal.

Le volume de lettres adressées a reculé de 4,2 %, celui d'envois non adressés de 7,8 %. Le volume de journaux distribués par la Poste a diminué de 2,9 %. La croissance des ventes en ligne, qui se poursuit, a engendré une augmentation de 6 % du nombre de colis. La Poste a réussi à conserver ses parts de marché dans les secteurs d'activité communication et logistique, services financiers et trafic voyageurs.

2. Objectifs financiers

Les produits d'exploitation ont reculé de 201 millions par rapport à l'année précédente. Le résultat d'exploitation (EBIT) se monte à 630 millions (2016: 704 millions), en baisse de 74 millions par rapport à 2016. Le bénéfice a également reculé de 138 millions de francs. Ce mauvais résultat est principalement dû à la diminution des volumes d'envois, au bas niveau des intérêts et à des provisions plus élevées. La valeur ajoutée de l'entreprise (résultat d'exploitation après déduction des coûts de capital) a diminué, atteignant 9 millions (2016: 121 millions), en raison d'un résultat d'exploitation en recul et d'une augmentation des charges d'impôt sur le bénéfice.

À l'exception de RéseauPostal et de CarPostal, toutes les unités du groupe ont affiché un résultat positif. La transformation du réseau a permis à RéseauPostal d'améliorer

son résultat de 34 millions, pour atteindre -159 millions. Le résultat d'exploitation de la Poste est surtout imputable à PostMail (370 millions), PostLogistics (119 millions) et PostFinance (549 millions), qui ont amélioré leurs résultats par rapport à 2016, tout comme Swiss Post Solutions. Chez PostFinance, le niveau moyen des fonds des clients a reculé de presque 1 milliard, ce qui est principalement dû aux commissions prélevées sur les avoirs à partir d'une certaine limite d'exonération. Le nombre de transactions pour les services de paiement, de même que le nombre de personnes utilisant e-finance, ont encore augmenté. PostFinance dispose de fonds propres déterminants dépassant les prescriptions légales applicables aux banques. L'évaluation de CarPostal est assombrie par les subventions perçues en trop entre 2007 et 2015, pour un montant de 78,3 millions, dont la Confédération et les cantons exigent le remboursement intégral et qui grèvent le résultat 2017. Les provisions nécessaires ont été constituées dans la comptabilité 2017. Étant donné les enquêtes en cours, l'unité CarPostal n'est pas évaluée de manière exhaustive et l'objectif correspondant est considéré comme non atteint. La rentabilité de la Poste reste élevée en comparaison avec les plus grandes entreprises postales européennes.

Le conseil d'administration de la Poste demande au Conseil fédéral le versement de 200 millions au titre du bénéfice, ce qui correspond à un dividende de 153,80 francs par action.

3. Objectifs de la politique du personnel et de prévoyance

La Poste pratique une politique du personnel moderne et sociale, offre des conditions d'engagement attrayantes, qui garantissent sa compétitivité, tout en prenant les mesures adéquates afin d'aider les collaborateurs à mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.

Les effectifs du groupe ont baissé en 2017 de 1169 unités de personnel par rapport à l'année précédente (dont 945 en Suisse) pour s'établir à 42 316 unités. Ce recul a eu lieu avant tout chez PostMail, suite à la mise en place de mesures d'optimisation des processus de tri et de distribution, et chez Swiss Post Solutions, suite à la vente d'une entreprise et à une baisse des besoins en personnel dans différents pays. Chez PostFinance, des gains d'efficacité et la vente de TWINT SA ont influencé les effectifs; chez RéseauPostal, l'évolution du réseau a réduit les besoins en personnel. Pour PostLogistics en revanche, la croissance continue du volume de colis a permis d'augmenter les effectifs. Quelque 87 % des effectifs de la Poste travaillent en Suisse.

Le taux de satisfaction du personnel du groupe a perdu un point en 2017, pour s'établir à 73 points (sur une échelle de 100). En 2017, la Poste a formé 2115 apprentis (2016: 2118) dans différents groupes de profession, ce

qui représente 5,7 % de l'ensemble des effectifs du groupe en Suisse.

La Poste s'engage pour mieux concilier famille et travail en proposant différents modèles de travail et des contributions financières pour la garde extra-familiale des enfants. De même, la formation et le perfectionnement sont soutenus par des aides financières et des aménagements du temps de travail. En Suisse, presque 50 % des collaborateurs du groupe travaillent à temps partiel (à savoir avec un taux d'occupation inférieur à 90 %).

La Poste mène des négociations en vue de conclure une convention collective de travail valable pour la Poste et les sociétés du groupe Poste en Suisse.

La Poste et ses partenaires sociaux ont convenu de prolonger de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020, les CCT entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2016 pour les sociétés Poste CH SA, CarPostal SA et PostFinance SA.

La Poste s'engage, en contrepartie d'éventuelles contributions extraordinaires à la caisse de pensions, à faire en sorte que les assurés fournissent une contribution importante au financement de la caisse de pensions.

Fin 2017, la Caisse de pensions de la Poste présentait un taux de couverture de 106,3 %. Afin d'assurer la stabilité de la caisse de pensions, compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie et des faibles rendements sur les marchés financiers, le taux d'intérêt technique a été ramené de 2,25 % à 1,75 % au 1^{er} janvier 2018, et le taux de conversion de 5,35 % à 5,1 % (âge : 65 ans). Pour amortir la perte des prestations destinées aux assurés actifs et financer les avoirs de vieillesse des rentiers, la Poste a fourni un apport unique de 400 millions. Les cotisations d'épargne versées par l'employeur qu'est la Poste ont été relevées de 0,9 % (partiellement compensées par une réduction de la prime de risque de 0,5 %). Si l'on tient compte des abaissements successifs du taux de conversion depuis 2013 et de toutes les mesures d'accompagnement prises, les réductions de rente évoluent entre 4 % et 6 %.

4. Coopérations et participations

Compte tenu de ses possibilités financières et de ses ressources en personnel, la Poste peut conclure des accords de coopération en Suisse et à l'étranger pour autant que ces accords renforcent son activité principale en Suisse ou obéissent à une autre forme de stratégie industrielle et qu'ils contribuent à réaliser les objectifs stratégiques et à garantir de manière durable la valeur de l'entreprise. Par ailleurs, ces coopérations doivent être gérées de manière professionnelle et tenir suffisamment compte des risques. Aucune participation ne peut être prise à l'étranger dans des sociétés ayant un mandat de service universel.

En 2017, la Poste a dégagé à l'étranger un produit d'exploitation de 1153 millions (dont 92,4 % en Europe), ce

qui correspond à 14,4 % du produit d'exploitation du groupe. Le résultat d'exploitation obtenu à l'étranger a atteint 82 millions, soit 13 % du résultat d'exploitation du groupe, grâce aux activités internationales de PostMail et de PostLogistics. La rentabilité (marge EBIT) à l'étranger, s'élevant à 7,1 %, s'est rapprochée de celle du groupe, de 7,9 %. Sur ce point, le Conseil fédéral attend cependant une amélioration plus marquée.

La joint-venture ASENDIA avec la Poste française (activités transfrontalières) a encore réussi en 2017 à améliorer les produits d'exploitation et le résultat d'exploitation.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision a confirmé dans un rapport du 6 mars 2018 que les comptes consolidés de La Poste Suisse SA pour l'exercice 2017 donnaient une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS) et la loi suisse. Il recommande l'approbation des comptes annuels consolidés de 2017.

C. Propositions à l'assemblée générale

L'exercice des droits d'actionnaire dont bénéficie la Confédération est assumé conjointement par le DETEC et le DFF (ou par un représentant désigné par eux).

L'assemblée générale ordinaire de La Poste Suisse SA a lieu le 26 juin 2018 à Berne. Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale:

1. d'approuver les statuts entièrement révisés, qui incluent notamment la mise en œuvre de la décision du Conseil fédéral du 23 novembre 2016 visant à renforcer les possibilités de pilotage par la Confédération concernant les rémunérations des cadres du plus haut niveau hiérarchique dans les entreprises liées à la Confédération;
2. d'approuver le plafond fixé pour la totalité des honoraires du conseil d'administration (1,09 million, PCA compris), du président du conseil d'administration (255 000 francs) et de la rémunération de la direction du groupe (6,1 millions, directrice générale comprise) pour l'exercice 2019;
3. d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels de La Poste Suisse SA, ainsi que les comptes consolidés pour l'exercice 2017, et de prendre connaissance du rapport du 6 mars 2018 de l'organe de révision;
4. d'utiliser le bénéfice disponible de la manière suivante:

Bénéfice reporté	CHF 310 054 805
Bénéfice de l'exercice 2017	CHF 457 134 824
Prélèvement sur les réserves libres	<u>CHF 0</u>

Bénéfice disponible au bilan	CHF 767 189 629
Dividende brut	<u>CHF 200 000 000</u>
Report sur l'exercice suivant	<u>CHF 567 189 629</u>

5. de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2017, à l'exception des incidents liés aux subventions perçues par des sociétés de CarPostal;
6. de réélire KPMG SA, à Muri (Berne), en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2018.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a chargé le 8 juin 2018 le DETEC et le DFF d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de La Poste Suisse SA.